

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PARTICIPATIONS
FINANCIÈRES
DE L'ÉTAT



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2020 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2020 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2020 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

Mission	
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	16
Programme 731	
OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT	19
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	20
Objectifs et indicateurs de performance	23
1 – Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État	23
2 – Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières	26
Présentation des crédits	28
Justification au premier euro	32
<i>Éléments transversaux au programme</i>	32
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	33
<i>Justification par action</i>	34
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	34
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	38
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	39
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	40
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité	41
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	42
Programme 732	
DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT	43
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	44
Objectifs et indicateurs de performance	45
1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)	45
Présentation des crédits	46
Justification au premier euro	49
<i>Éléments transversaux au programme</i>	49
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	50
<i>Justification par action</i>	51
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	51

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

PRÉSENTATION DU COMPTE

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi de finances pour 2006, ce compte retrace :

1° en recettes :

- a) tout produit des cessions par l'État de titres, parts ou droits de sociétés qu'il détient directement ;
- b) les produits des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État qui lui sont reversés ;
- c) les versements de dotations en capital, produits de réduction de capital ou de liquidation ;
- d) les remboursements des avances d'actionnaires et créances assimilées ;
- e) les remboursements de créances résultant d'autres interventions financières de nature patrimoniale de l'État ;
- f) les versements du budget général.

2° en dépenses :

- a) les dotations à la Caisse de la dette publique et celles contribuant au désendettement d'établissements publics de l'État ;
- b) les dotations au Fonds de réserve pour les retraites ;
- c) les augmentations de capital, les avances d'actionnaires et prêts assimilés, ainsi que les autres investissements financiers de nature patrimoniale de l'État ;
- d) les achats et souscriptions de titres, parts ou droits de sociétés ;
- e) les commissions bancaires, frais juridiques et autres frais qui sont directement liés aux opérations mentionnées au a) du 1° (recettes) ainsi qu'aux c) et au d) du 2° (dépenses).

Les participations financières de l'État peuvent être définies comme les droits qu'il détient sur d'autres entités, matérialisés ou non par des titres, qui créent un lien durable avec celles-ci et comportent une contrepartie figurant au bilan de l'État. Ces droits peuvent découler de la détention de parts de capital ou de l'existence d'un contrôle exercé sur elles. Une liste indicative de ces entités figure en annexe du décret n° 2004-963 du 9 septembre 2004 modifié, qui a créé l'Agence des participations de l'État (APE).

L'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 modifiée relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et son décret d'application ont instauré un cadre juridique clair et protecteur pour les intérêts patrimoniaux de l'État. Ils renforcent le cadre juridique des opérations d'acquisition de participation et organisent un contrôle des opérations de cession lorsqu'elles ont une portée significative, y compris lorsqu'elles n'emportent pas de privatisation de la société concernée.

Ces cessions constituent de droit l'essentiel des recettes du compte, distinctes des revenus courants de ses participations financières (dividendes) reversés au budget général de l'État. Lorsque la cession d'un actif est opérée par une entreprise contrôlée par l'État, le versement de la recette sur le compte est possible mais doit être expressément autorisé par les organes sociaux ou faire l'objet d'une disposition législative. Cette recette doit avoir une relation directe avec cette cession et ne pas constituer une opération de gestion courante à l'image du versement d'un dividende.

Les opérations retracées sur le compte sont de deux types :

1. L'investissement : en contrepartie de son apport financier, l'État reçoit un actif financier équivalent ou une créance dont il peut raisonnablement espérer un retour futur (augmentation de la valeur de sa participation, dividendes, intérêts, etc.). Dans ce cas, cet actif est également retracé au passif du bénéficiaire de l'apport. Les opérations en capital inscrites sur ce programme doivent être compatibles avec le Traité sur l'Union européenne.
2. Les prestations de service qui visent directement à protéger les intérêts d'actionnaire de l'État ou lui permettre de valoriser, dans les meilleures conditions possibles, son patrimoine financier, dans le cadre défini par le Conseil constitutionnel dans sa décision n° 2005-530 du 29 décembre 2005 (points 29 à 33).

Le Commissaire aux participations de l'État, directeur général du service à compétence nationale « Agence des participations de l'État » (APE), est responsable des deux programmes rattachés au compte.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État		10 180 000 000 11 701 085 831	10 180 000 000 11 701 085 831	
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État		2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	
Total	12 180 000 000 10 919 556 716	12 180 000 000 11 701 085 831	12 180 000 000 11 701 085 831	0 -781 529 115
Solde cumulé du compte depuis sa création				+2 455 079 152

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Au 31 décembre 2020, le solde comptable du CAS PFE s'établit à **2 455 079 152 €** et se répartit comme suit :

- **2 235 234 515,50 €** au titre des opérations typées hors COVID
- **219 844 636,50 €** au titre des opérations typées COVID

Le solde comptable de 2 455 079 152 M€ reflète l'écart entre les recettes *effectivement* encaissées durant l'exercice 2020 (10 919 556 716,27 €) additionnées aux reports 2019 sur la gestion 2020 (3 236 608 266,70 €) soit un montant total de recettes de 14 156 164 982,97 € et le montant des dépenses *effectivement* réalisées au cours de l'exercice 2020 (11 701 085 830,97 €).

La gestion 2020 a été fortement impactée par le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19 avec notamment une réévaluation à la hausse des crédits budgétaires du CAS PFE à la suite du vote de lois de finances rectificatives portant mesures exceptionnelles de soutien à l'économie, aux entreprises et à l'emploi.

C'est ainsi qu'à l'issue de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, le Programme 731 du CAS PFE a fait l'objet d'une ouverture de crédits en AE et CP à hauteur de 20 Mds€, permettant de réaliser les dépenses correspondant aux opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titres de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19. Préalablement, il avait été procédé à l'annulation de crédits à hauteur de 6 980 M€ dont 4 980 M€ au titre du Programme 731 et 2 000 M€ au titre du Programme 732 dans la loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020.

Sous l'effet conjugué de ces deux événements, le CAS PFE a disposé en 2020 d'un montant de crédits total de **28 436 M€** (dont 25 200 M€ au titre des crédits votés en LFI et LFR successives et 3 237 M€ de solde reporté de 2019 sur 2020) contre **15 417 M€** tels que prévus au démarrage de la gestion 2020 (dont 12 180 M€ votés en LFI 2020).

Parallèlement, le programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » a été créé par la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020. Doté de 20 Mds€, il est destiné à abonder en recettes le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » préalablement à toute opération en fonds propres, quasi-fonds propres et titre de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

En conséquence, le solde global et les soldes intermédiaires au 31 décembre 2020 s'expliquent comme suit :

	Opérations Hors COVID	Opérations COVID	Solde Global
Report du solde 2019	3 236 608 266,70		3 236 608 266,70
Recettes	2 615 556 716,27	8 304 000 000,00	10 919 556 716,27
Dépenses	3 616 930 467,47	8 084 155 363,50	11 701 085 830,97
Solde	2 235 234 515,50	219 844 636,50	2 455 079 152,00

Hors report du solde 2019 sur 2020 de 3 237 M€, le solde comptable au titre de la gestion 2020 s'élève à -781,529 M€. Le solde de l'exercice 2020 pour les opérations relevant du périmètre APE est de -818,686 M€. Pour les opérations hors APE, le solde s'élève à 37,157 M€.

Le solde prévisionnel du compte, tel que présenté lors des différentes lois de finances, étant le fruit de deux montants notionnels de recettes et de dépenses, la variation par rapport à la prévision s'explique principalement par le degré de réalisation des opérations envisagées et la survenance d'opérations non prévues lors de l'élaboration de la LFI.

Concernant les recettes relevant du périmètre APE : 9 737 M€ (exactement 9 737 000 689,86 €) :

I) Au titre des recettes du Budget général : 8 304 M€

8 304 M€ ont été versés sur le CAS PFE à partir du Programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » répartis comme suit :

a) **4 050 M€** ont été versés en prévision de la souscription par l'État à l'augmentation de capital de la Société nationale SNCF intervenue le 15 décembre 2020 à hauteur de 4 050 M€ ;

b) **3 150 M€** ont été versés en prévision des appels de fonds à verser au titre :

- de l'avance en compte courant d'actionnaire de 3 000 M€ consentie le 6 mai 2020 à la société Air France KLM ayant donné lieu à deux versements de 1 000 M€ en novembre 2020 et de 2 000 M€ en décembre 2020 ;

- du Fonds Ace Aéro Partenaires au titre duquel l'État a souscrit le 30 juillet 2020 à 67 500 parts S1 du Compartiment Support du Fonds et 82 500 parts S2 du Compartiment Plateforme du Fonds (i) ayant donné lieu chacune à une première libération le 2 octobre 2020 (ii) puis une nouvelle libération au titre du Compartiment Support le 30 novembre 2020 pour un montant global en 2020 de 6,525 M€.

c) **1 104 M€** en prévision de la souscription le 8 septembre 2020 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'EDF dont le règlement est intervenu le 14 septembre 2020 pour un montant de 1 027 M€.

II) Au titre des recettes liées à la constitution d'un grand pôle financier : 1 362 M€ (exactement 1 362 000 009 €)

A] Le rapprochement de la société La Poste avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et celui de La Banque Postale avec CNP Assurances, annoncé le 30 août 2018 par le ministre de l'économie et des finances et rendu possible par la loi PACTE du 22 mai 2019, a été finalisé le 4 mars 2020.

A ce titre, les opérations impactant le CAS PFE en recettes sont les suivantes :

a) Cession par l'État de 131 729 136 actions de la société La Poste à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à hauteur de 970,64 M€ :

Parmi les opérations concourant à la constitution du grand pôle financier, est intervenu le rapprochement de la société La Poste avec la CDC. A ce titre, conformément à l'arrêté du 02 mars 2020 autorisant l'État à céder des participations au capital de la société La Poste, l'État a cédé à la CDC, le 4 mars 2020, 131 729 136 actions de la société La Poste, et a perçu à ce titre la somme de **970 635 738,00 €** .

b) Complément de prix versé par la CDC à l'État : 91,36 M€

Conformément au courrier d'ajustement en date du 18 novembre 2019 signé par la CDC et l'APE représentant l'État, et ce en accord avec les stipulations du protocole d'investissement du 11 février 2011 et du protocole d'accord du 31 juillet 2019 relatifs à la société La Poste conclus entre l'État et la CDC, l'État a perçu **91 364 262,00 €** le 4 mars 2020 de la CDC correspondant au complément de prix relatif à la cession par l'État à la CDC, le 6 avril 2011, de 277 777 780 droits préférentiels de souscription (DPS) à l'augmentation de capital de la Poste de 2011.

c) Soulte suite à la souscription par l'État à l'augmentation de capital de la société La Poste pour un montant de 105 411 751,52 € par apport de 7 645 754 actions CNP Assurances : 6,32 €

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2020 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital réservée réalisée par la société La Poste par apport de sa participation dans la société CNP Assurances, l'État a souscrit, le 4 mars 2020, à 20 752 760 actions nouvelles de la société La Poste de 2 € de valeur nominale chacune. Le montant de l'apport s'élevant à 105 411 751,52 €, il a été rémunéré par une augmentation de capital à hauteur de 41 505 520,00 € et l'enregistrement d'une prime d'apport globale de 63 906 231,52 € dans les comptes de La Poste.

Cette augmentation de capital a été réalisée par voie d'apport en nature par l'État, le 4 mars 2020, jour de la souscription, de 7 645 754 actions de la société CNP Assurances. Cet apport en nature a donné lieu au versement par la Poste au bénéfice de l'État, le 4 mars 2020, d'une soulte d'un montant de 6,32 €.

d) Cession de droits d'attribution formant rompus dans le cadre de l'augmentation de capital de la société La Poste par incorporation d'une prime d'émission : 3,54 €

Conformément à la 8^e résolution de l'assemblée générale mixte du 4 mars 2020 de la société La Poste, le capital social a été augmenté par incorporation au capital d'une prime d'émission de 1 900 000 000 €, pour porter le capital social de 3 464 851 364,00 € à 5 364 851 364,00 €. Cette augmentation de capital a été réalisée par création de 950 000 000 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale chacune entièrement libérées, attribués gratuitement aux actionnaires au prorata de leur participation.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, l'État s'est vu attribuer 322 999 392 actions nouvelles de 2 € de valeur nominale chacune, ainsi que des droits formant rompus qui ont été cédés, le 4 mars 2020, à la CDC pour un montant de **3,54 €**, conformément à l'arrêté du 2 mars 2020.

B] L'État, la CDC et La Banque Postale ont signé le 31 juillet 2019 un accord engageant en vue du rachat par la CDC de la totalité de la participation détenue par La Banque Postale au capital de la SFIL (soit 5 %) et de la totalité de la participation détenue par l'État (soit 75 %), à l'exception d'une action ordinaire que l'État conservera.

A ce titre, l'opération impactant le CAS PFE en recettes est la suivante :

Cession par l'État de 6 964 292 actions ordinaires de la société SFIL: 300 M€

Conformément à l'arrêté du 29 septembre 2020 autorisant l'État à céder une participation au capital de la société SFIL, l'État a cédé à la CDC, le 30 septembre 2020, 6 964 292 actions qu'il détenait dans la société SFIL. L'État a perçu la somme de 300 M€ au titre du prix de cession de ces 6 964 292 actions.

III) Au titre d'autres opérations diverses en recettes : 71 M€ (exactement 71 000 6801 €)**a) Cession d'actions SOVAFIM : 50 M€**

Conformément à l'arrêté du 21 juillet 2020 autorisant l'État à céder des actions de la société SOVAFIM dans le cadre d'une réduction de capital de la société réalisée par voie de rachat d'actions en vue de les annuler, l'État a cédé à la SOVAFIM, le 25 septembre 2020, 500 000 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune pour un montant total de 50 000 000,00 €. Suite à cette opération, le capital social de la SOVAFIM est composé de 700 370 actions de 100,00 € de valeur nominale chacune. L'État détient la totalité du capital de la SOVAFIM.

b) Complément de prix suite à la cession d'actions de la Société de Gestion de Garanties et de Participations (SGGP) et d'actions de la Nouvelle Société de Réalisation de Défaillance (NSRD) : 11 M€ (exactement 11 000 680 €)

L'État a perçu le 26 mai 2020 :

- 10,976 M€ correspondant à un complément de prix suite à la cession de 148 723 629 actions de la Société de gestion de garanties et de participations à la société Consortium de réalisation le 12 novembre 2018 ;
- 0,025 M€ (soit 24 680 €) correspondant à un complément de prix suite à la cession de 1 480 799 actions de la Nouvelle Société de Réalisation de Défaillance à la société Consortium de réalisation le 18 décembre 2018.

c) Réduction de capital de SOGEPA : 10 M€

Par décision de l'Associé Unique en date du 27 juillet 2020, le capital de SOGEPA a été augmenté de 10 M€ par intégration d'une partie du report à nouveau bénéficiaire. A la suite d'une réduction du capital social, une recette de **10 M€** a ainsi été constatée sur le CAS PFE à la même date.

Pour celles ne relevant pas du périmètre de l'APE : 1 182 M€ (exactement 1 182 556 026,41 €) :

I) Au titre des recettes du Budget général : 1 091,48 M€ (exactement 1 091 479 000 €)

a) 1 080 M€ ont été versés sur le CAS PFE par le Secrétariat général pour l'investissement dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA3) en provenance des Programmes 422 («Valorisation de la Recherche») et 423 (« Accélération de la modernisation des entreprises ») ;

b) 10 M€ ont été versés sur le CAS PFE depuis le Ministère des armées en provenance du Programme 144 («Environnement et prospective de la politique de Défense»), préalablement au reversement de cette somme à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire du fonds commun de placement dénommé «Definvest» ;

c) 1,479 M€ ont été versés sur le CAS PFE au titre de deux augmentations de capital de la société par actions simplifiées INSTEX à laquelle l'État a souscrit, dans les conditions suivantes :

- 0,201 M€ ont été versés sur le CAS PFE par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en provenance du Programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») préalablement à la première augmentation de capital de la société par actions simplifiées INSTEX, à laquelle l'État a souscrit à hauteur d'un montant global de 1,500 M€ dont 0,201 M€ libérés en numéraire le jour de la souscription soit le 24 juin 2020 ;

- 1,278 M€ ont été versés sur le CAS PFE par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en provenance du Programme 185 (« Diplomatie culturelle et d'influence ») et, au sein du Ministère chargé de l'économie, depuis le Programme 134 (« Développement des entreprises et régulations »), préalablement à l'augmentation de capital de la société par actions simplifiées INSTEX à laquelle l'État a souscrit à hauteur de **1,278 M€** le 6 novembre 2020.

II) Retours sur investissements au titre des Programmes du PIA: 57,33 M€ (exactement 57 331 292,41 €)

Au titre des Programmes d'Investissement d'avenir (dont PIA 2), le CAS PFE a bénéficié de l'inscription en recettes de divers produits à hauteur de **57,33 M€** (remboursement d'apports en numéraire et remboursement de prêts en capital).

III) Retours sur investissements de divers fonds de capital-risque : 30, 86 M€ (exactement 30 865 732 €)

Tout au long de l'année 2020, différents retours de fonds d'investissements (FNA-Fonds national d'amorçage, FFT3 - Fonds de fonds technologique 3) sont intervenus pour **30,86 M€**.

IV) Ajustement de la contribution de la France au capital du Mécanisme Européen de Stabilité (MES) : 2,88 M€

La clé de contribution au capital du MES est soumise à une correction temporaire pour les quatre États membres fondateurs du MES (Slovénie, Malte, Slovaquie et Estonie). A l'issue de la période de correction temporaire (soit le 1er janvier 2021 concernant Malte), les apports en capital du MES sont ajustés et les clés de répartition revues pour l'ensemble des pays membres du MES. Ainsi, la période de correction temporaire se traduisant pour Malte par la souscription à une augmentation de capital du MES et à l'acquisition d'un nombre supplémentaire d'actions, un rééquilibrage à la baisse du nombre d'actions détenues est intervenu corrélativement pour certains pays avec une redistribution de la valeur des parts correspondantes, soit **2 880 002 €** pour ce qui concerne la France, qui détient dès lors 1 426 131 parts, soit 252 de moins.

Participations financières de l'État

Mission

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	10 968 978 700	1 425 880 692	-9 543 098 008
02 – Reversement de produits, sous toutes formes, résultant des cessions de titres, parts ou droits de sociétés détenus indirectement par l'État	0	2 788 510	+2 788 510
03 – Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	0	10 000 000	+10 000 000
04 – Remboursement de créances rattachées à des participations financières	0	0	0
05 – Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	20 000 000	85 408 515	+65 408 515
06 – Versement du budget général	1 191 021 300	9 395 479 000	+8 204 457 700
Total	12 180 000 000	10 919 556 716	-1 260 443 284

Ligne 01 :

Les produits (**1 426 M€**) proviennent principalement des opérations suivantes :

- la cession de 131 729 136 actions La Poste pour **970,63 M€** à la CDC au titre de la création d'un pôle financier public ;
- le versement par la CDC à l'État d'un complément de prix de **91,36 M€** suite à la cession par l'État à la CDC, le 6 avril 2011, de 277 777 780 droits préférentiels de souscription (DPS) à l'augmentation de capital de la Poste de 2011 ;
- la cession de 6 964 292 actions de la SFIL pour **300 M€** ;
- la cession de 500 000 actions dans le cadre d'une réduction de capital de la SOVAFIM pour **50 M€** ;
- le versement de compléments de prix pour **11 M€** faisant suite à la cession 2018 de 148 723 629 actions de la Société de Gestion de Garanties et de Participations (SGGP) et de 1 480 799 actions de la Nouvelle Société de Réalisation de Défaillance (NSRD) à la Société Consortium de Réalisation ;
- l'indemnisation de 28,8 parts libérées transférées à Malte dans le cadre de l'entrée de Malte dans le capital du MES.

L'écart entre l'exécution et la prévision en LFI s'explique principalement par l'abandon de la privatisation du Groupe ADP sur l'exercice 2020 compte tenu des conditions de marché ne permettant pas de préserver les intérêts patrimoniaux de l'État.

Ligne 02 :

- Les recettes (**2,788 M€**) concernent certains retours sur investissement au titre des Programmes d'Investissement d'Avenir.

Le calendrier et les montants de ces opérations ne sont pas connus lors de l'élaboration des PLF.

Ligne 03 :

Le reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation s'élève à **10 M€** et correspond à l'opération suivante :

- réduction de capital de SOGEPA à hauteur de 10 M€.

Le calendrier et le montant de cette opération n'étaient pas connus lors de l'élaboration du PLF 2020.

Ligne 04 : 0 €

Ligne 05 :

Les remboursements de créances liées aux autres investissements de nature patrimoniale s'élèvent à **85,40 M€** et correspondent :

- aux retours sur investissement de plusieurs fonds de fonds de capital-risque à hauteur de **30,86 M€** (Fonds national d'amorçage (FNA), Fonds de fonds technologique (FFT3)) ;
- aux retours de PIA à hauteur de **54,54 M€**.

Le montant inscrit en LFI était indicatif dans la mesure où les recettes dépendent des décisions prises par les gestionnaires des fonds en fonction des opportunités de réalisation de cessions de participations.

Ligne 06 :

Les versements du Budget général sur le CAS PFE ont été effectués pour un montant de **9 395 M€** répartis comme suit :

- **8 304 M€** en provenance du Programme 358 préalablement à la réalisation de quatre opérations :
 - souscription par l'État à l'augmentation de capital de la SNCF à hauteur de 4 050 M€,
 - versement des appels de fonds au titre (i) de l'avance en compte courant d'actionnaire de 3 Md€ consentie le 6 mai 2020 à la société Air France KLM (ii) du Fonds Ace Aéro Partenaires auquel l'État a souscrit le 30 juillet 2020,
 - anticipation à hauteur de 1 104 M€ de la souscription à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) d'EDF.
- **1 080 M€** au titre des Programmes d'investissement d'avenir (PIA 3) en provenance des programmes du Budget général (Programmes 422 et 423) ;
- **10 M€** au titre du fonds commun de placement dénommé « Definvest » en provenance du Programme 144 pour reversement à Bpifrance Investissement en tant que gestionnaire dudit fonds ;
- **1,479 M€** en provenance des Programmes 185 et 134 préalablement à la libération des deux augmentations de capital de la société par actions simplifiée (SAS) INSTEX auxquelles l'État a souscrit pour un montant total de 2,778 M€, dont 1,479 M€ ont été libérés en numéraire.

Seules les opérations concernant les PIA 3 et « Definvest » étaient connues de l'APE au moment de l'élaboration du PLF 2020. Le contexte particulier de la crise sanitaire liée à la Covid-19 survenue au printemps 2020 ayant justifié les abondements du CAS Participations Financières de l'État via le Programme 358 n'a pu, par nature, être anticipé.

Participations financières de l'État

Mission | RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2020 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2020 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État			
Prévision	28 436 608 266	28 436 608 266	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	10 180 000 000	10 180 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	18 256 608 266	18 256 608 266	
Exécution	11 701 085 831	11 701 085 831	
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 000 000 000	2 000 000 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-2 000 000 000	-2 000 000 000	
Exécution	0	0	
Total Prévision	28 436 608 266	28 436 608 266	
Total Exécution	11 701 085 831	11 701 085 831	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	8 000 000 000 1 122 121 394	10 180 000 000 11 701 085 831	8 000 000 000 1 122 121 394	10 180 000 000 11 701 085 831
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés	7 790 000 000 704 672 178	9 970 000 000 9 912 425 539	7 790 000 000 704 672 178	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société	0 192 499 295	0 1 141 960 085	0 192 499 295	0 1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale	10 000 000 210 000 000	10 000 000 646 525 000	10 000 000 210 000 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0

Participations financières de l'État

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2019	2020	2019	2020
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>				
<i>Consommation</i>				
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	8 000 000 000 1 122 121 394	10 180 000 000 11 701 085 831	8 000 000 000 1 122 121 394	10 180 000 000 11 701 085 831
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	7 800 000 000 1 107 171 473	9 980 000 000 11 700 910 624	7 800 000 000 1 107 171 473	9 980 000 000 11 700 910 624
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0	2 000 000 000 0
Total	10 000 000 000 1 122 121 394	12 180 000 000 11 701 085 831	10 000 000 000 1 122 121 394	12 180 000 000 11 701 085 831
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207	200 000 000 14 949 921	200 000 000 175 207
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	9 800 000 000 1 107 171 473	11 980 000 000 11 700 910 624	9 800 000 000 1 107 171 473	11 980 000 000 11 700 910 624

PROGRAMME 731

**OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE
L'ÉTAT**

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

A l'occasion de la présentation du Projet Annuel de Performances pour 2020, l'Agence des participations de l'État (APE) a souhaité rappeler les deux objectifs transversaux de l'action publique auxquels la doctrine d'investissement de l'État actionnaire doit lui permettre de répondre : financer l'innovation de rupture et contribuer au désendettement public.

En effet, en prenant la décision de recentrer le portefeuille de l'État actionnaire géré par l'APE autour de trois axes prioritaires - entreprises stratégiques contribuant à la souveraineté de la France, entreprises participant à des missions de service public ou d'intérêt général national ou local pour lesquelles l'État ne détient pas de leviers non actionnariaux suffisants pour préserver les intérêts publics, interventions dans les entreprises en cas de risque systémique – la politique de l'actionariat public, désormais plus sélective, doit permettre une respiration du portefeuille et dégager ainsi des ressources afin notamment de poursuivre :

- la dotation en numéraire du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII), initiée en septembre 2018 pour atteindre au total 10 Mds€ avec pour objectif d'investir sur des innovations de rupture où l'État est à même, en partenariat avec des investisseurs privés, d'assumer une partie des risques technologiques de long terme, indissociables de ce type d'investissements ;
- le désendettement de l'État et d'administrations publiques.

Fort de ces principes, l'APE a dans un premier temps confirmé au cours de l'année 2020 sa contribution aux grandes politiques publiques à travers notamment diverses opérations conduites à partir du CAS « Participations Financières de l'État » (CAS PFE) telles que :

1) la réallocation d'actifs publics au profit de l'innovation qui s'est traduite par une dépense sur le CAS PFE de 1,9 Md€ grâce au versement du produit de la privatisation de la Française des Jeux au bénéfice du FII ;

2) la constitution d'un grand pôle financier public finalisé le 4 mars 2020 à travers :

a) d'une part le rapprochement de la société La Poste avec la Caisse des Dépôts et Consignations et celui de La Banque Postale avec CNP Assurances, annoncé le 30 août 2018 par le ministre de l'économie et des finances et rendu possible par la loi PACTE du 22 mai 2019. Pour l'État, cette opération s'est traduite notamment par la cession à la Caisse des Dépôts et Consignations de 131 729 136 actions de la société La Poste pour un montant total de près d'1 Md€ inscrit en recettes sur le CAS PFE. La Poste est désormais détenue majoritairement par la CDC, à hauteur de 66 %, et par l'État, à hauteur de 34 % ;

b) d'autre part le rapprochement de la SFIL avec la Caisse des Dépôts et Consignations à l'issue duquel l'État a cédé la totalité de sa participation au capital de la SFIL (soit 75 %) à la CDC (à l'exception d'une action ordinaire) pour un montant de 300 M€ inscrit en recettes au CAS PFE (la Banque Postale ayant également cédé sa participation, soit 5 %, au capital de la SFIL à la CDC) ;

3) la poursuite de la réforme de l'audiovisuel public et la modernisation de ce secteur à travers notamment deux augmentations de capital intervenues en juin 2020 auprès de Radio France et de France Télévisions à hauteur respectivement de 17,70 M€ et 17 M€ devant ainsi permettre aux entreprises de réaffirmer leurs missions prioritaires et de les accompagner dans leurs travaux d'adaptations aux évolutions numériques.

Au printemps 2020, la crise de la Covid-19 a entraîné un arrêt de l'activité économique avec des conséquences considérables et durables sur le bilan des entreprises du portefeuille. Cette situation a amené l'APE à infléchir significativement la politique actionnariale de l'État et à réviser le pilotage des entreprises de son portefeuille.

Dans ce contexte, l'accompagnement des entreprises en grande difficulté s'est organisé autour notamment de trois approches dont certaines ont très rapidement impacté la gestion budgétaire du CAS PFE :

- un suivi de la gestion opérationnelle de la crise sanitaire dans les entreprises en matière d'adaptation du travail, de chômage partiel, de protection des personnels, de relance des activités ;
- le suivi hebdomadaire des besoins de liquidités et de financement des entreprises du portefeuille ;
- une analyse de l'impact de la crise sanitaire et économique sur les capacités financières des grandes entreprises à participation publique ou sans actionnariat public afin de sélectionner les entreprises stratégiques et vulnérables et de déterminer les besoins futurs de fonds propres de ces entreprises, certaines d'entre elles pouvant nécessiter des soutiens en capital massifs.

Au plan budgétaire, comme rappelé dans le chapitre « Équilibre du compte et recettes » le CAS PFE a fait l'objet :

- de l'annulation de crédits dans un premier temps à hauteur de 6 980 M€ en LFR I (loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020), dont 2 000 M€ au titre du Programme 732 (« Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État »),
- d'une ouverture de crédits ensuite à hauteur de 20 Md€ en LFR II (loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020), permettant de réaliser les dépenses correspondant aux opérations en fonds propres, quasi-fonds propres et titres de créances visant à renforcer les ressources des entreprises présentant un caractère stratégique et jugées vulnérables en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

A titre dérogatoire par rapport au caractère notionnel qui caractérise généralement les crédits du CAS « Participations Financières de l'État », la dotation de 20 Mds€ est fléchée spécifiquement sur une nature de dépenses précise, telle que rappelée ci-dessus, à savoir les dépenses au titre du soutien exceptionnel aux entreprises stratégiques via le CAS PFE.

Ainsi, le CAS PFE a disposé en 2020 d'un montant de crédits total de **28 437 M€** (dont 25 200 M€ au titre des crédits votés en LFI et LFR successives et 3 236 M€ de solde reporté de 2019 sur 2020) contre **15 417 M€** tels que prévus au démarrage de la gestion 2020 (dont 12 180 M€ votés en Loi de finances initiale pour 2020).

Concomitamment à ces mouvements de crédits sur le CAS PFE, le programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'État dans le cadre de la crise sanitaire » a été créé en LFR II et doté également de 20 Mds€ destinés à abonder en recettes le programme 731 du CAS PFE préalablement à toute opération de soutien aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire.

A ces interventions en capital auprès des entreprises, s'ajoutera l'intervention de l'État actionnaire via le CAS PFE (i) aux plans de soutien sectoriels tels les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile ou du nucléaire, (ii) au plan de relance.

C'est ainsi qu'en 2020, aucune opération de désendettement de l'État n'est intervenue du fait de l'annulation des crédits initialement prévus à cette action consécutivement à la baisse des recettes de privatisation dans un contexte de marché dégradé.

A contrario, le CAS PFE a été fortement mobilisé à hauteur de près de 70 % du montant total de ses dépenses au financement d'opérations justifiées par le contexte de la crise sanitaire au sein d'entreprises ou de fonds sectoriels (soit pour un montant de 8 084 M€).

A ce titre les opérations les plus significatives intervenues en 2020 sont les suivantes (ces opérations sont détaillées au niveau de chacune des actions auxquelles elles se rapportent dans la « Justification au Premier euro ») :

- Le 15 décembre 2020, l'État a souscrit à l'augmentation de capital de la SNCF à hauteur de **4 050 M€** libérée en intégralité le même jour ;
- Les 30 novembre 2020 et 15 décembre 2020, il a été procédé au versement de deux appels de fonds d'un montant global de **3 000 M€** au titre de l'avance en compte courant d'actionnaire consentie à la société Air France KLM le 6 mai 2020 ;
- Le 8 septembre 2020, l'État a souscrit à 87 831 655 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») d'EDF à échéance 2024, pour un montant de **1 027,63 M€**, dans le cadre de l'émission d'OCEANE par la société EDF et procédé au versement de ladite somme le 14 septembre 2020 ;

- Le 30 juillet 2020, la société Bpifrance Investissement a signé au nom et pour le compte de l'État, un bulletin de souscription (i) à 67 500 parts S1 du Compartiment Support du Fonds Ace Aéro Partenaires (ii) à 82 500 parts S2 du Compartiment Plateforme du Fonds Ace Aéro Partenaires pour un montant total de 150 M€. Les 2 octobre et 30 novembre 2020, il a été procédé à hauteur d'un montant global de **6,53 M€** aux versements au titre (i) des tranches initiales des compartiments Support et Plateforme du Fonds (ii) de la première tranche différée du compartiment Support du Fonds.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État
INDICATEUR 1.1	Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)
INDICATEUR 1.2	Suivi et maîtrise de l'endettement
INDICATEUR 1.3	Taux de rendement de l'actionnaire
OBJECTIF 2	Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières
INDICATEUR 2.1	Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées
INDICATEUR 2.2	Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

INDICATEUR

1.1 – Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio résultat opérationnel / capitaux employés (Exercice comptable)	%	4,6	4,7	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques) sur les exercices 2018 et 2019.

Mode de calcul : le résultat opérationnel et les capitaux employés sont ceux des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

Pour rappel : à compter de l'exercice 2016, la Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Employés (ROCE), porte uniquement sur les sociétés industrielles et commerciales, les 2 sociétés bancaires (La Poste et SFIL) ayant été retirées du calcul.

Par ailleurs, l'APE ayant mis à jour son système de combinaison en 2018 pour les comptes consolidés 2017, une modification de méthodologie a été effectuée concernant le calcul de la dette nette. La dette nette prend en compte, à compter de l'exercice 2017, les actifs liquides d'EDF en diminution de la dette soit, au titre de l'exercice 2017, 18,9 Mds€ (22,2 Mds€ au titre de l'exercice 2016).

INDICATEUR

1.2 – Suivi et maîtrise de l'endettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Poids de la dette (ratio dette nette / capitaux propres)	Nb	1,03	1,08	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Soutenabilité de l'endettement (ratio dette nette / EBITDA) (Exercice comptable)	Nb	4,48	4,08	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Dynamique de la dette sur 4 ans	%	-10,08	-11,49	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques).

Mode de calcul : les données contribuant à la formation de l'endettement net, de l'EBITDA et des capitaux propres sont issues des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

INDICATEUR

1.3 – Taux de rendement de l'actionnaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
TSR (Total shareholder return)	%	+12,9	-0,9	5	Non déterminé	-4,6	5

Commentaires techniques

Source des données : seul le portefeuille coté, soit 11 participations sur un total de 85 entités (entités de tête) relevant du périmètre de l'APE, est pris en

compte pour le calcul du TSR, (cours de bourse, données budgétaires pour les dividendes perçus) au titre de la réalisation 2020. (Pour les réalisations 2018 et 2019, 12 participations cotées étaient prises en compte, dont CNP Assurance dont l'État était encore actionnaire avant la cession de l'intégralité

de ses titres le 4 mars 2020 lors de l'augmentation de capital de la société La Poste, sur un total de 88 entités relevant du périmètre de l'État).

Explication sur la construction de l'indicateur :

Le *Total Shareholder Return* ou rentabilité totale pour un actionnaire sur une période donnée intègre la plus-value latente ou réalisée et les dividendes distribués. Il est égal à :

$$TSR = (P_1 - P_0 + D_1 + C_1) / P_0$$

P_0 et P_1 étant la valeur du portefeuille en début et fin de période (ajusté par la variation du nombre d'actions en circulation), D_1 les dividendes reçus au cours de la période, et C_1 le produit des cessions nettes des sommes éventuellement réinvesties.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 1.1

Les capitaux employés n'ont pas été déterminés à la date du présent rapport, les comptes combinés 2020 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2021. Le résultat 2020 sera communiqué dans le PAP 2022.

Concernant l'indicateur 1.2

La colonne « Réalisation » en 2020 n'a pu être renseignée à la date du présent rapport, les comptes combinés 2020 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2021. Le résultat 2020 sera communiqué dans le PAP 2022.

Concernant l'indicateur 1.3

Le taux de rendement de l'actionnaire (TSR) représente l'enrichissement lié à la détention d'action sur une période donnée : plus-value potentielle ou réalisée et perception de dividendes. En prévision, l'indicateur est traditionnellement calculé sur la base d'une hausse de cours normative comprise entre 2 % et 3 %, donnée conservatrice qui traduit, au-delà des fluctuations, le minimum que l'on peut attendre sur une longue période d'évolution des marchés actions.

En 2020, la valeur du portefeuille coté de l'État (70,6 Mds€ au 31 décembre 2020) a enregistré une baisse de 5,1 %, surperformant légèrement le CAC 40 (-7,1 %), dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire puis économique, et de forte dépendance du portefeuille aux secteurs de l'aéronautique, des transports, de l'automobile et de l'énergie qui comptent parmi les plus fortement touchés par la Covid-19.

- Le secteur aéronautique, qui représente un quart de la valeur du portefeuille coté de l'État, a vu son indice sectoriel européen perdre 26,0 % de sa valeur avec l'arrêt du trafic aérien. Airbus (-32,1 %), dont les livraisons d'appareils ont baissé d'environ 40 % en 2020, et Safran (-15,8 %), et dont la majorité de son chiffre d'affaires et de sa rentabilité dépendent directement de la reprise du transport aérien, ont mis un terme à leur forte croissance boursière depuis 2015 (+117,1 % et +126,2 %). Le titre Thales, de son côté, a perdu 19,0 %.

- Les secteurs du transport aérien et des infrastructures aéroportuaires, qui pèsent pour 8,0 % du portefeuille coté de l'État, ont également chuté avec l'arrêt des vols de passagers au mois de mars. Air France-KLM a perdu 48,4 % de sa

valeur boursière, en ligne avec les performances des principales compagnies aériennes européennes (-61,4 % pour IAG, -41,7 % pour Easyjet et -34,1 % pour Lufthansa). Aéroport de Paris a cédé 39,8 %, sous-performant les principales sociétés aéroportuaires européennes (-34,9 % pour Fraport, -16,6 % pour AENA et -11,7 % pour Flughafen Zurich).

- Le secteur du transport automobile a été pénalisé par la quasi-interruption de la production et des ventes de véhicules en France. Le titre Renault a perdu 15,2 %, tandis que l'indice sectoriel européen a progressé de 3,7 %.

- Le secteur des *Utilities*, qui compte pour 57,6 % de la valeur du portefeuille coté de l'État, a enregistré des performances contrastées. Engie, dont l'activité a été fortement impactée dans la phase la plus aiguë de la crise, a cédé 13,1 % de sa valeur boursière (contre une performance positive de 7,8 % pour l'indice sectoriel européen).

À l'inverse, EDF a enregistré une bonne performance avec une hausse du titre de 29,9 %, malgré la dégradation d'un cran de la notation crédit du groupe (BBB+) par S&P le 22 juin 2020 avec perspective stable, dans un contexte d'attente par les marchés d'une nouvelle régulation du nucléaire.

Dans ce contexte exceptionnel, les reports et les annulations de dividendes ont conduit mécaniquement à un rendement actionnarial total négatif (-4,6 %) du portefeuille coté de l'État en 2020.

- Les entreprises du portefeuille de l'APE ont dû adapter leurs politiques de distribution de dividendes pour préserver leur trésorerie, au même titre que l'ensemble des entreprises du SBF 120 dont plus de 50 % ont annulé les dividendes distribués en 2020 au titre du solde de l'année 2019 et de l'acompte 2020.

- Ainsi, à l'exception de FDJ et d'Orange (ces deux entreprises n'ayant pas eu recours au dispositif d'activité partielle mise en place par l'État) qui ont respectivement abaissé leur dividende par action de 0,64 € à 0,45 € et de 0,70 € à 0,50 € au titre de l'année 2019, l'ensemble des entreprises du portefeuille coté de l'APE ont annulé le versement de dividendes en 2020 au titre de l'année passée.

- Le rendement actionnarial total (TSR) du portefeuille coté de l'État (prenant en compte la variation des valeurs boursières, les produits de cession nets des acquisitions et les dividendes reçus) s'établit à -4,6 % au 31 décembre 2020, en ligne avec celui du CAC 40 (-5,0 %), mais en baisse logique par rapport à 2019 (-0,9 %).

- Sur les dix dernières années, le TSR moyen du portefeuille coté de l'État s'élève à +3,4 %. Hors valeurs du secteur de l'énergie, qui pèsent pour plus de 50 % du portefeuille coté de l'État, le rendement actionnarial annuel moyen sur dix ans ressort à +9,6 %, soit un niveau supérieur à celui du CAC 40 (+8,3 %).

Exercice budgétaire	2010 (*)	2011 (*)	2012 (*)	2013 (*)	2014 (*)	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)	2018 (*)	2019 (*)	2020 (*)
Dividendes en numéraire (Mds€)	4,3	4,4	3,2	4,2	4,1	3	1,8	1,5	1,8	1,7	0,33
Dividendes en actions (Mds€)	0,1	-	1,4	0,2	-	0,9	1,7	1,3	0,6	0,6	0
Total (Mds)	4,4	4,4	4,6	4,4	4,1	3,9	3,5	2,8	2,4	2,3	0,33

(*) Y compris acomptes sur dividendes

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

2 – Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières

INDICATEUR

2.1 – Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière moyenne sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération	M€	+123	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé
Ratio écart / recettes de cessions	%	+9,9	Sans objet	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des Participations de l'État

Mode de calcul : cet indicateur reflète les conditions d'exécution des opérations de cession sur le marché de titres financiers cotés existants (les titres doivent être cotés, hors cessions d'actions résultant d'une obligation légale d'offre réservée aux salariés. Il est fixé en valeur et en pourcentage en rapportant les produits de cession effectifs à ceux qui résulteraient si les opérations avaient été effectuées au cours moyen constaté sur les 6 mois précédents et les 6 mois suivants.

En 2018, une seule opération de cession de participations cotées pouvant être prise en compte dans le calcul de l'indicateur a été réalisée :

- cession de 10 410 000 actions SAFRAN le 1^{er} octobre 2018 pour un montant de 1,24 Md€.

A titre d'information : l'opération de cession d'actions ENGIE à la société ENGIE, réalisée en juillet 2018, en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1. Cette opération fait en effet suite à l'opération de cession d'actions ENGIE par l'État de janvier 2017 et reflète une obligation légale d'offre réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article 31-2 de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.

En 2019, ont été réalisées :

a) Trois opérations de cessions de participations cotées dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux pour un montant global de près de 1,9 Md€ :

- la cession le 22 novembre 2019 de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement pour un montant de 0,88 Md€ ;
- la cession le 22 novembre 2019 de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une Offre à prix ouvert pour un montant de 0,71 Md€ ;
- la cession le 4 décembre 2019 de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de surallocation pour un montant de 0,22 Md€.

Ces opérations ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur qui vise à évaluer les conditions (dont le calendrier) de cession optimales d'une participation de l'État dans un contexte où les titres sont cotés préalablement à l'opération, ce qui n'est pas le cas, par définition, d'une opération d'introduction en bourse.

b) Deux opérations de cessions d'actions en vue de leur rétrocession aux salariés de l'entreprise concernée :

- une cession de 7 704 974 actions EDF en juillet 2019 en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à une opération de cession en mars 2017 de droits préférentiels de souscription d'actions EDF par l'État avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une cession de 3 176 327 actions FDJ en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite aux trois opérations de cession d'actions La Française des Jeux par l'État en novembre et décembre 2019.

De par leur nature, ces opérations en faveur de l'actionnariat salarié ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

En 2020, deux opérations de cessions d'actions sont intervenues au titre de la constitution d'un grand pôle financier public :

- cession le 4 mars 2020 de 131 729 136 actions La Poste pour un montant de 0,97 Md€ ;
- cession le 30 septembre 2020 de 6 964 292 actions de la SFIL pour un montant de 0,30 M€ ;

De par leur nature (titres non cotés), ces opérations de cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

INDICATEUR

2.2 – Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Rémunération des conseils de l'État lors d'opérations de marché	%	0,007	0,831	Non déterminé	Non déterminé	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : contrats d'études préalables aux placements et contrats de placements

Mode de calcul :

Les coûts incluent :

- les frais de conseils pour le compte de l'État préalablement à une opération de marché.
- les commissions versées par l'État dans le cadre des syndicats constitués pour la conduite des opérations de marché sur ses participations (commissions de placement, de garantie de placement, commissions de succès).

Trois types de placements, qui présentent des degrés de complexité et de mobilisation des réseaux bancaires différents, sont envisageables en fonction des opérations :

- commissions versées lors des opérations conduites sous la forme de placements privés par construction accélérée de livres d'ordre ;
- commissions versées lors des opérations de placement traditionnelles auprès d'investisseurs institutionnels ;
- commissions versées lors des opérations de placement auprès des particuliers.

Les commissions versées dans le cadre des opérations de marché réalisées par les holdings de détention détenues à 100 % par l'État sont par principe incluses dans l'indicateur.

Le taux des commissions versées par l'État à ses conseils est égal à : Montant total des coûts / Montant total des recettes de cessions.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant l'indicateur 2.1 :

Au titre de 2018 : l'écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération révèle une excellente performance de l'indicateur de +123 M€ en 2018, résultante de la seule cession par l'État d'actions SAFRAN réalisée par voie de placement accéléré en octobre 2018.

Au titre de 2019 et 2020 : la réalisation est sans objet dès lors qu'aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.

Concernant l'indicateur 2.2 :

Les cessions prises en compte sont les suivantes :

- **pour 2018** : cession de 10 410 000 actions SAFRAN pour un montant de 1,24 Md€ ;
- **pour 2019** : cessions de 92 491 659 actions FDJ pour un montant de 1,82 Md€.

Au titre de 2020, aucune opération de cession n'est retenue dans le calcul de l'indicateur.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société			0	0
		1 141 960 085	1 141 960 085	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000 175 207	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0	0
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	9 980 000 000	10 180 000 000	10 180 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+18 256 608 266 (hors titre 2)	+18 256 608 266	
Total des AE ouvertes		28 436 608 266 (hors titre 2)	28 436 608 266	
Total des AE consommées	175 207	11 700 910 624	11 701 085 831	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2020</i> Consommation 2020			
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société			0	0
		1 141 960 085	1 141 960 085	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 175 207		200 000 000 175 207	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0	0
Total des CP prévus en LFI	200 000 000	9 980 000 000	10 180 000 000	10 180 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+18 256 608 266 (hors titre 2)	+18 256 608 266	
Total des CP ouverts		28 436 608 266 (hors titre 2)	28 436 608 266	
Total des CP consommés	175 207	11 700 910 624	11 701 085 831	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000	7 790 000 000 704 672 178
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	0	0 192 499 295
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000	10 000 000 210 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000	200 000 000 14 949 921
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
Total des AE prévues en LFI	200 000 000	7 800 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000
Total des AE consommées	14 949 921	1 107 171 473		1 122 121 394

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000	7 790 000 000 704 672 178
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	0	0 192 499 295
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000	10 000 000 210 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000	200 000 000 14 949 921
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0	0 0
Total des CP prévus en LFI	200 000 000	7 800 000 000	8 000 000 000	8 000 000 000
Total des CP consommés	14 949 921	1 107 171 473		1 122 121 394

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	14 949 921	200 000 000	175 207	14 949 921	200 000 000	175 207
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 949 921	200 000 000	175 207	14 949 921	200 000 000	175 207
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 107 171 473	9 980 000 000	11 700 910 624	1 107 171 473	9 980 000 000	11 700 910 624
Prêts et avances	16 100 000	0	265 232 212	16 100 000	0	265 232 212
Dotations en fonds propres	370 000 000	0	2 680 000 000	370 000 000	0	2 680 000 000
Dépenses de participations financières	721 071 473	9 980 000 000	8 755 678 412	721 071 473	9 980 000 000	8 755 678 412
Total hors FdC et AdP		10 180 000 000			10 180 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+18 256 608 266			+18 256 608 266	
Total*	1 122 121 394	28 436 608 266	11 701 085 831	1 122 121 394	28 436 608 266	11 701 085 831

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		3 236 608 266		3 236 608 266				
Total		3 236 608 266		3 236 608 266				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2020						4 980 000 000		4 980 000 000
25/04/2020		20 000 000 000		20 000 000 000				
Total		20 000 000 000		20 000 000 000		4 980 000 000		4 980 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		23 236 608 266		23 236 608 266		4 980 000 000		4 980 000 000

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	1 141 960 085		1 141 960 085	1 141 960 085
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		200 000 000 175 207	200 000 000 175 207		200 000 000 175 207	200 000 000 175 207
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	10 180 000 000	10 180 000 000	0	10 180 000 000	10 180 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+18 256 608 266	+18 256 608 266		+18 256 608 266	+18 256 608 266
Total des crédits ouverts	0	28 436 608 266	28 436 608 266	0	28 436 608 266	28 436 608 266
Total des crédits consommés	0	11 701 085 831	11 701 085 831	0	11 701 085 831	11 701 085 831
Crédits ouverts - crédits consommés		+16 735 522 435	+16 735 522 435		+16 735 522 435	+16 735 522 435

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	10 180 000 000	10 180 000 000	0	10 180 000 000	10 180 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	10 180 000 000	10 180 000 000	0	10 180 000 000	10 180 000 000

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 28 436 608 266	CP ouverts en 2020 * (P1) 28 436 608 266
AE engagées en 2020 (E2) 11 701 085 831	CP consommés en 2020 (P2) 11 701 085 831
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 16 735 522 435	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 11 701 085 831

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 11 701 085 831	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 11 701 085 831	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539		9 970 000 000 9 912 425 539	9 970 000 000 9 912 425 539

Les opérations retracées sur cette action sont mises en œuvre par l'État sur des entités qu'il contrôle dans trois cas de figure :

- la recapitalisation d'une participation financière de l'État et qui prendra la forme, selon son statut juridique, soit d'une souscription à une augmentation de capital, soit du versement d'une nouvelle dotation en capital ;
- la réalisation d'un apport qui est acquis à l'entité qui en bénéficie et dont l'État est actionnaire mais qui n'a pas de caractère relatif (qui ne dilue pas les autres actionnaires) ;
- la réalisation d'une avance d'actionnaire : cette avance est accordée à une des participations financières de l'État ; elle conduit, à la différence des autres interventions, à un remboursement programmé et fait l'objet de rémunérations, désormais retracées en recettes sur le budget général.

L'État peut également procéder à des opérations en capital dans deux autres cas :

- la transformation d'un service d'administration, soit en établissement public à caractère industriel et commercial intervenant dans un secteur concurrentiel, soit en société ; le bilan d'ouverture entraînera dans le premier cas le versement d'une dotation en fonds propres, dans le second un apport en contrepartie de titres créés à cette occasion ;
- la création d'une entité ex nihilo qui suppose une intervention du même type que la précédente.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	9 970 000 000	9 912 425 539	9 970 000 000	9 912 425 539
Prêts et avances		265 232 212		265 232 212
Dotations en fonds propres		2 050 000 000		2 050 000 000
Dépenses de participations financières	9 970 000 000	7 597 193 328	9 970 000 000	7 597 193 328
Total	9 970 000 000	9 912 425 539	9 970 000 000	9 912 425 539

Les opérations retracées à l'action 1 au titre de l'année 2020 intéressent les entités suivantes :

Pour les entités relevant du périmètre APE : 9 407 M€ (exactement 9 407 027 244,64 €)

A] Les sociétés concernées par les opérations financées sur l'enveloppe de crédits de 20 Mds€ ouverts au titre de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 sont les suivantes :

- La Société nationale SNCF : 4 050 M€

Afin de soutenir les investissements de la filiale SNCF Réseau en faveur de la régénération du réseau ferré national, du renforcement de la sécurité et du développement durable de ses activités, l'État a souscrit intégralement à l'augmentation de capital réalisée par la société nationale SNCF le 15 décembre 2020 pour un montant de 4 050 M€, correspondant à l'augmentation de la valeur nominale de chacune des dix millions d'actions composant le capital de la Société de 100 € à 505 €, et ce en application de l'arrêté du 4 décembre 2020 l'y autorisant. L'augmentation de capital a été libérée intégralement en numéraire le jour de la souscription.

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le plan de relance ferroviaire plus global qui consacre 4,7 Mds€ au secteur ferroviaire.

- La Société Air France KLM : 3 000 M€

En complément et indépendamment du financement assuré par le Prêt Garanti par l'État d'un montant de 4 000 M€ octroyé à Air France KLM et Air France, l'État, en sa qualité d'actionnaire, a consenti un Prêt à la société Air France KLM par décision du ministre de l'économie et des finances en date du 6 mai 2020 sous la forme d'une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant de 3 000 M€ permettant ainsi de répondre aux besoins de liquidités de l'entreprise dans le contexte de crise sanitaire lié à la Covid-19 et de lui permettre de mettre en œuvre un plan de rebond. Dans le cadre de ce dispositif, l'avance d'actionnaire a fait l'objet de deux appels de fonds décaissés successivement le 30 novembre 2020 à hauteur de **1 000 M€** et le 15 décembre 2020 à hauteur de **2 000 M€**.

B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits des 20 Mds€ :

- Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) : 1 900 M€

Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la relance en date du 22 juillet 2020 approuvant une dotation auprès de l'établissement public Bpifrance, il a été procédé le 29 juillet 2020 au versement d'une deuxième dotation en numéraire de **1 900 M€** au profit du Fonds pour l'Innovation et l'Industrie auprès de l'EPIC Bpifrance sur un compte rémunéré placé au Trésor dont les caractéristiques sont définies par arrêté du 7 août 2018 publié au *Journal officiel* du 25 août 2018. Il est précisé qu'en contrepartie de cette dotation, il a été procédé à une reprise de dotation partielle des actions EDF auprès du FII le 23 octobre 2020 à hauteur de 61 millions d'actions.

- Laboratoire français du Fractionnement et de Biotechnologies (LFB) : 221,10 M€

Afin de poursuivre l'accompagnement du LFB dans sa stratégie de développement dans les médicaments plasmatiques et dans les biotechnologies, l'État a consenti une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant maximum de 389,700 M€ dans les conditions prévues à la convention d'avance en compte courant d'actionnaire en date du 17 mai 2019 et modifiée par avenants en date du 18 mars 2020, du 29 juin 2020, du 8 octobre 2020 et du 13 novembre 2020, organisant notamment les modalités de mise à disposition de l'Avance composée de six tranches (Tranches A à F). En application de ladite convention, l'État a, au 31 décembre 2020, procédé à dix-neuf versements d'un montant global de 337,20 M€ au titre de l'ensemble des tranches, dont 221,10 M€ au titre de l'année 2020 (soit 31,20 M€ au titre de la tranche B, 106,60 M€ au titre de la tranche C, 40,70 M€ au titre de la tranche D et 42,60 M€ au titre de la tranche F).

- Naval Group : 76,73 M€ (exactement 76 732 211,64 €)

Par décision du ministre de l'économie et des finances en date du 8 juin 2020, une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant de 76,73 M€ a été octroyée à la société Naval Group par convention en date du 16 juin 2020 et versée le 18 juin 2020.

- Imprimerie Nationale (IN) : 64,99 M€ (exactement 64 995 000 €)

En 2020, l'Imprimerie nationale a poursuivi la stratégie de développement présentée et validée avec ses actionnaires au cours de l'année 2019, consistant notamment à acquérir les briques technologiques pertinentes et une taille suffisante lui permettant de se positionner comme un tiers de confiance dans le secteur de l'identité. Dans ce contexte, l'État, conformément à l'arrêté en date du 13 mars 2020, a souscrit le 24 mars 2020 à une nouvelle augmentation de capital de la société anonyme Imprimerie Nationale à hauteur de près de **65 M€** représentant 4 333 000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 15 €.

- Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) : 49,50 M€

Pour atteindre l'objectif fixé en 2015 de construire 30 000 logements intermédiaires, l'État a décidé d'investir directement dans la production de ce type de logements par le biais d'une société à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV), créée en 2015 et dénommée « Société pour le Logement Intermédiaire ». En 2015, l'État a souscrit au capital de la SLI à hauteur de 750 M€ afin de permettre la création de 13 000 logements intermédiaires d'ici 2020. Le versement des fonds est réalisé progressivement en fonction des besoins de la SLI.

En 2020, quatre libérations correspondant aux 17^e, 18^e, 19^e et 20^e appels de fonds sont intervenues à hauteur de **49,50 M€**.

- Radio France et France Télévisions au titre du financement des plans de transformation dans le secteur audiovisuel :**a) Radio France : 17,70 M€ (exactement 17 700 033 €)**

Dans la continuité d'une première augmentation de capital souscrite par l'État à hauteur de 55 M€ libérée pour moitié en octobre 2016 et à hauteur du solde en mai 2019 au titre du renforcement des fonds propres de la société afin de maintenir et fournir un service public de qualité, l'État a souscrit à une nouvelle augmentation de capital le 9 juin 2020 autorisée par arrêté en date du 28 mai 2020 à hauteur de **17,70 M€**, correspondant à 443 847 actions ordinaires nouvelles de 30 € de valeur nominale chacune. L'augmentation de capital a été entièrement libérée le 9 juin 2020.

b) France Télévisions : 17 M€

Dans le cadre du plan de transformation de France Télévisions prévu dès 2020 devant permettre à l'entreprise de devenir une référence dans son écosystème en matière d'adaptation à la révolution numérique, l'État a souscrit le 26 juin 2020 à une augmentation de capital à hauteur de **17 M€** autorisée par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 18 juin 2020. L'augmentation de capital a été entièrement libérée le 26 juin 2020.

- Le Nickel SLN : 10 M€

Afin de permettre le retour à la compétitivité de la Société Le Nickel SLN via la réalisation de son plan de performance et de compétitivité, l'État, dans le cadre de l'accompagnement apporté à la filière Nickel, a accordé un prêt d'actionnaire à cette société, filiale d'ERAMET, le 20 juillet 2016. Le premier tirage de 150 M€ a été versé le 28 juillet 2016. Après prolongation de la Période d'engagement jusqu'au 31 décembre 2020 par Avenant n°1 en date du 11 juin 2018, deux nouveaux versements au titre des 2^e et 3^e tranches du prêt sont intervenus à hauteur chacun de 10 M€, soit un montant global de 20 M€. Une quatrième tranche du prêt a été versée le 23 mars 2020 à hauteur de 10 M€. Par ailleurs, un Avenant n°2 en date du 11 décembre 2020 a prolongé la Période d'engagement jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour les entités ne relevant pas du périmètre APE : 505,40 M€ (exactement 505 398 294,54 €)**- Banques Multilatérales de Développement (BIRD, SII, BOAD) : 53,91 M€ (exactement 53 919 294,54 €)**

La France a pris l'engagement de contribuer aux recapitalisations des banques multilatérales de développement qui porte à la fois sur le montant des actions à souscrire et sur un calendrier de versement impératif. Ces recapitalisations, autrefois assurées à partir du programme 110 « Aide publique au développement », sont réalisées depuis 2011 via le CAS PFE.

Outre sa contribution aux recapitalisations décidées en 2010 au profit de la Banque Ouest Africaine de Développement, en 2015 au profit de la Société Interaméricaine d'investissement, la France s'est également engagée en application des résolutions n° 663 et n° 664 adoptées le 1^{er} octobre 2018 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à participer à l'augmentation générale de capital 2018 et à l'augmentation sélective de capital 2018 de la BIRD. A cet effet, la France a signé, le 29 août 2019,

un instrument de souscription par lequel cette dernière a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 9 022 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 20 % appelées et 80 % sujettes à appel et dans le cadre de l'augmentation sélective de capital 2018 à 9 185 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 6 % appelées et 94 % sujettes à appel.

Les parts appelées d'un montant total de 284 155 742,50 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2019. Le montant de chaque versement annuel s'élève à 56 831 148,50 USD, soit 51 436 023,95 €.

Ainsi, au cours de l'année 2020, ont été versés **53,91 M€** répartis comme suit :

- a) 52,31 M€ à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au titre du 2^e versement annuel des parts appelées ;
- b) 1,11 M€ à la Société interaméricaine d'investissement (SII) au titre de la libération de la 5^e tranche de l'augmentation de capital souscrite en 2015 ;
- c) 0,48 M€ à la Banque ouest africaine de développement (BOAD) au titre de la 6^e libération de l'augmentation de capital de 2010.

- Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 3) : 450 M€

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant de **450 M€** en 2020 au titre de l'action 1 répartis comme suit :

- 250 M€ sur le PIA Action « Grands Défis » ;
- 100 M€ sur le PIA Action « Grands défis » Volet « French Tech Souveraineté » ;
- 50 M€ sur le PIA Action « Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Démonstrateurs » ;
- 50 M€ sur le PIA Action « Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Territoires d'innovation de grande ambition ».

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, 50 M€ ont été redéployés du PIA Action « Développement de l'économie numérique » vers l'Action « Fonds de fonds de retournement ». Ce reversement de 50 M€ sur le CAS PFE a été effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 préalablement à un nouveau reversement de 50 M€ auprès de la CDC au titre de l'Action « Fonds de fonds de retournement ».

- INSTEX SAS : 1,48 M€ (exactement 1 479 000 €)

a) En application de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances du 18 juin 2020, l'État a été autorisé à souscrire à l'augmentation de capital réalisée par la SAS INSTEX le 26 juin 2020 à hauteur de 1,500 M€ (soit 1 500 000 actions ordinaires nouvelles de 1 euro de valeur nominale) réparti comme suit :

- 1,250 M€ par conversion en titres de capital de la société par actions simplifiées INSTEX de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée par l'État le 25 juillet 2019,
- 0,049 M€ par conversion en titres de capital de la SAS INSTEX de créances certaines, liquides et exigibles détenues par l'État sur la société au titre de prestations de conseil et d'assistance liées à la constitution de la société,
- 0,201 M€ par versement en numéraire.

b) En application de l'arrêté du Ministre de l'économie, des finances et de la relance du 30 octobre 2020, l'État a été autorisé à souscrire à une nouvelle augmentation de capital réalisée par la société par actions simplifiée INSTEX en date du 6 novembre 2020 à hauteur de 1,278 M€, correspondant à 1 278 000 actions ordinaires nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		1 141 960 085	0 1 141 960 085		1 141 960 085	0 1 141 960 085

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		1 141 960 085		1 141 960 085
Dépenses de participations financières		1 141 960 085		1 141 960 085
Total		1 141 960 085		1 141 960 085

Les opérations retracées à l'action 3 au titre de l'année 2020 intéressent les entités suivantes relevant exclusivement du périmètre de l'APE : **1 141 M€ (exactement 1 141 960 084,59 €)** :

A] La société concernée par une opération financée sur l'enveloppe de crédits de 20 Mds€ ouverts au titre de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 est la suivante :

- La Société EDF : 1 027,63 M€ (exactement 1 027 630 363,50 €)

Dans le cadre de la mise en œuvre par EDF de son plan d'action destiné à pallier les effets de la crise sanitaire, l'État a souscrit le 8 septembre 2020 à 87 831 655 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») d'EDF à échéance 2024 émises par la société EDF, pour un montant de **1 027,630 M€** dont le règlement est intervenu le 14 septembre 2020.

B] Concernant les opérations financées hors enveloppe de crédits des 20 Mds€ :

- SAFRAN : 114,33 M€ (exactement 114 329 721,09 €)

a) Le 12 mai 2020, l'État a souscrit à 830 083 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE») SAFRAN à échéance 2027, pour un montant de **89,84 M€** (exactement 89 839 883,09 €) dans le cadre de l'émission d'OCEANE en date du 12 mai 2020 par la société SAFRAN.

b) Le 6 octobre 2020, l'État a souscrit à 207 541 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE») SAFRAN à échéance 2027, pour un montant de **24,48 M€** (plus précisément 24 489 838 €) dans le cadre de l'émission d'OCEANE en date du 6 octobre 2020 par la société SAFRAN.

ACTION

04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale

Action / Sous-action Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000		10 000 000 646 525 000	10 000 000 646 525 000

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000	646 525 000	10 000 000	646 525 000
Dotations en fonds propres		630 000 000		630 000 000
Dépenses de participations financières	10 000 000	16 525 000	10 000 000	16 525 000
Total	10 000 000	646 525 000	10 000 000	646 525 000

Les opérations retracées à l'action 4 au titre de 2020 sont les suivantes :

A] La société concernée par une opération financée sur l'enveloppe de crédits de 20 Mds€ ouverts au titre de la loi n°2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 est la suivante :

- La société de libre participation Ace Aéro Partenaires : 6,52 M€

Dans le cadre du Plan de Soutien à l'Aéronautique annoncé par le Gouvernement le 9 juin 2020, la création d'un fonds d'investissement de soutien à la filière aéronautique et plus particulièrement aux sous-traitants de la branche a été décidé, dont la gestion a été confiée à la société ACE. Ce fonds a vocation à accélérer la consolidation de la filière aéronautique fortement impactée par la crise de la Covid-19 notamment en diversifiant son exposition aux différents programmes afin de lui permettre de mieux absorber les chocs, et en renforçant sa capacité d'investissement.

C'est ainsi qu'en application (i) de l'arrêté en date du 27 juillet 2020 autorisant l'État à souscrire à la société de libre partenariat à compartiments Ace Aéro Partenaires et (ii) du mandat de gestion conclu entre l'État et la société Bpifrance Investissement en date du 30 juillet 2020 et modifié par avenant du 11 septembre 2020, la société Bpifrance Investissement a signé, le 30 juillet 2020, au nom et pour le compte de l'État, un bulletin de souscription (i) à 67 500 parts S1 du Compartiment Support du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 67,5 M€ et (ii) à 82 500 parts S2 du Compartiment Plateforme du Fonds Ace Aéro Partenaires de 1 000,00 € de valeur initiale chacune, soit pour un montant total de 82,50 M€. Au titre de cette souscription de 150 M€, trois libérations sont d'ores et déjà intervenues pour un montant global de **6,525 M€** les 2 octobre 2020 et 30 novembre 2020 (4,050 M€ au titre du Compartiment Support et 2,475 M€ au titre du Compartiment Plateforme).

Cette opération relève du périmètre APE.

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

B] Concernant les opérations qui n'ont pas été financées à partir des crédits supplémentaires de 20 Mds€ dont a été doté le Programme 731 :

- Programmes d'Investissements d'Avenir 3 (PIA 3) : 630 M€

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **630 M€** en 2020 imputable sur l'action n° 4, réparti entre les actions suivantes :

- a) 250 M€ au titre de l'Action « Accompagnement et transformation des filières » Volet « Sociétés de projets industriels (SPI) »
- b) 150 M€ au titre de l'Action « Fonds national post-maturation – Frontier venture »
- c) 100 M€ au titre de l'Action « Fonds national d'amorçage n° 2 »
- d) 100 M€ au titre de l'Action « Multicap Croissance n° 2 »
- e) 30 M€ au titre de l'Action « Intégration des SATT, incubateurs et accélérateurs ».

- Fonds Défense « Definvest » : 10 M€

Afin d'accompagner la croissance et de soutenir l'ancrage français des PME et ETI technologiques d'intérêt pour la défense, l'État a souhaité la création d'un fonds commun de placement dénommé « Definvest ». D'une durée de quinze ans, ce fonds devait intervenir initialement à hauteur de 50 M€, répartis annuellement à hauteur de 10 M€ sur cinq ans au travers d'investissements en fonds propres auprès des dites PME et ETI dont il accompagne la croissance, favorise la consolidation et sécurise le capital. L'ensemble du dispositif s'inscrivant dans le cadre d'opérations patrimoniales, les libérations successives du capital auquel l'État a souscrit le 16 Mai 2018 conformément à l'arrêté en date du 2 février 2018 sont réalisées via le CAS « Participations financières de l'État ». A ce titre, quatre libérations d'un montant global de 20 M€ sont intervenues entre 2018 et 2019. Une cinquième libération de **10 M€** est intervenue le 27 mars 2020.

Or, au regard des enjeux pour le ministère des Armées de sécuriser durablement le tissu industriel, dont la chaîne de sous-traitance des grands maîtres d'œuvre, ledit ministère a annoncé en juin 2020 son intention de doubler le fonds Definvest à compter de 2021, avec la mise en œuvre d'une deuxième tranche de 50 M€ libérée à hauteur de 10 M€ par an sur la période 2021-2025.

Ces opérations ne relèvent pas du périmètre APE.

ACTION

05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		200 000 000 175 207	200 000 000 175 207		200 000 000 175 207	200 000 000 175 207

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000 000	175 207	200 000 000	175 207
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000 000	175 207	200 000 000	175 207
Total	200 000 000	175 207	200 000 000	175 207

La dépense effectuée en 2020 est la suivante :

- Taxe sur les transactions financières due lors de l'achat de 7 157 157 actions EDF à l'Epic Bpifrance le 20 décembre 2019 : **175 207,20 €**

ACTION**06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité			0 0			0 0

Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000
Dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000
Total	50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000
Total des dotations en fonds propres	50 000 000	50 000 000			50 000 000	50 000 000

PROGRAMME 732

DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT ET D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Ce programme spécifique retrace les contributions apportées, à partir de la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État, au désendettement de l'État et des administrations publiques de l'État (APU).

Au moyen d'apports financiers, l'État réduit les dettes qu'il a contractées directement ou indirectement envers des tiers, par l'intermédiaire d'entités publiques qu'il détient. Ces opérations contribuent alors directement à l'amélioration du bilan de l'État et des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale.

Les dépenses prévues au compte d'affectation spéciale se répartissent, à hauteur des disponibilités du compte résultant des cessions de participations financières, entre les opérations en capital du programme n° 731 et le désendettement de l'État et des établissements publics de l'État inscrit au présent programme.

En 2020, compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire ayant fortement impacté à la baisse les recettes de privatisation, (c'est ainsi que le projet de privatisation du Groupe ADP a été abandonné au titre de la gestion 2020), les crédits initialement ouverts au titre du Programme 732 ont été annulés en LFR I (loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

INDICATEUR 1.1

Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

INDICATEUR 1.2

Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

INDICATEUR

1.1 – Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Diminution de la dette nette des administrations publiques (État et hors État)	M€	-100	0	-2000*	0	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : la dette nette des établissements correspond à leur dette financière brute déduction faite de la trésorerie et des valeurs mobilières de placement.

La dette est établie en données nettes, afin d'éliminer l'impact du décalage entre le versement de dotation et le remboursement d'échéances et de prendre en compte les ressources propres que l'établissement peut affecter au désendettement (cession d'actifs).

* sous réserve des conditions de marché

INDICATEUR

1.2 – Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio désendettement / réinvestissement	%	2,57	0	22,22	0	Sans objet	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : Agence des participations de l'État (APE)

Mode de calcul : l'indicateur mesure la part des recettes du compte affectée au désendettement par rapport à la part affectée au réinvestissement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2020, les crédits initialement ouverts en loi de finances initiale pour 2020 au titre du Programme 732 ayant été annulés en LFR I (loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020).

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS**2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS****2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000 0	2 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 000 000 000	-2 000 000 000	
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>			
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000 0	2 000 000 000
Total des CP prévus en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 000 000 000	-2 000 000 000	
Total des CP ouverts	0	0	
Total des CP consommés	0	0	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000 0
Total des AE prévues en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total des AE consommées	0		0

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000 0
Total des CP prévus en LFI	2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
Total des CP consommés	0		0

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	0
Dépenses de participations financières	0	2 000 000 000	0	0	2 000 000 000	0
Total hors FdC et AdP		2 000 000 000			2 000 000 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-2 000 000 000			-2 000 000 000	
Total*	0	0	0	0	0	0

* y.c. FdC et AdP

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/03/2020						2 000 000 000		2 000 000 000
Total						2 000 000 000		2 000 000 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						2 000 000 000		2 000 000 000

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		2 000 000 000	2 000 000 000 0		2 000 000 000	2 000 000 000 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-2 000 000 000	-2 000 000 000		-2 000 000 000	-2 000 000 000
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0	2 000 000 000	2 000 000 000

Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État

Programme n° 732 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 0	CP ouverts en 2020 * (P1) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	CP consommés en 2020 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 0
AE engagées en 2020 (E2) 0	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 0	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 0
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Désendettement de l'État ou d'établissements publics de l'État		2 000 000 000	2 000 000 000 0		2 000 000 000	2 000 000 000 0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 000 000 000		2 000 000 000	
Dépenses de participations financières	2 000 000 000		2 000 000 000	
Total	2 000 000 000		2 000 000 000	

Aucune opération de désendettement n'est intervenue en 2020, compte tenu à la fois de la révision à la baisse des prévisions de recettes et de l'annulation des crédits au titre du Programme 732 (loi n° 2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020).